

Paris, le 10 avril 2007

**Rapport du président du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne (exercice clos le 31 décembre 2006)**

Le rapport du président du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, établis en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, figurent en annexe du document de référence de Veolia Environnement relatif à l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2007 (pages 11 à 23 et page 25 des annexes respectivement).

Le document de référence de Veolia Environnement est disponible sur le site internet de la société à l'adresse [www.veolia-finance.com](http://www.veolia-finance.com) dans la rubrique « **Information réglementée** ».